AEGIR CORK GROUP Liège projeté SUBERSPRAY

Mesure des teneurs en COV du produit mortier de lièges granulés SUBERSPRAY prêt à l'emploi

Dossier : 10Nobatek056
Rédacteur : Christophe CANTAU – *Ingénieur projets/recherche matériaux*
Date : 26 Mai 2010
Version : 1

1. Contexte

AEGIR CORK GROUP commercialise et met en œuvre un mortier de lièges granulés qui s'applique en enduit de façade, de toitures terrasses et couvertures ou en décoration intérieure, et autre.
Le produit est classifié dans la norme NF EN 1062-1 d'Octobre 2004.
En plus du produit naturel, la gamme de produit est composée de différentes couleurs pigmentées et d'un produit ignifugé.

La directive 2004/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 Octobre 2001 fixe les plafonds d'émission pour certains polluants, dont les composés organiques volatils « COV » applicables à partir de 2010 (annexe).

Le produit SUBERSPRAY est concerné par la directive et est classé dans la catégorie (a) (revêtements mats pour murs intérieurs et plafonds : revêtements destinés à être appliqués sur des murs intérieurs et des plafonds, et qui ont un brillant < 25@60°). Le produit SUBERSPRAY entre dans la classe des produits préparés en phase aqueuse (PA).

Les produits concernés par cette catégorie ont un seuil de teneurs maximales en COV fixé **à 30 g/l** pour la deuxième phase de la directive qui a débuté au 1er Janvier 2010.

Remarque : tous les produits répondant conforme à la catégorie (a) répondront également et systématiquement d'une manière positive aux autres catégories (telles que la (c), la (d) et la (i) dans lesquelles le produit SUBERSPRAY peut aussi s'inscrire) puisque la catégorie (a) est la plus contraignante au niveau de la réglementation.

2. Résultats obtenus

La teneur en COV est déterminée selon la norme UNE-EN ISO 11890-2:2007 sur le produit prêt à l'emploi.

Les mesures de COV ont été réalisées dans les laboratoires CIDEMCO (Nobatek) sur 3 types de produits :

- Produit de couleur naturelle (SUBERSPRAY naturel)
- Produit coloré (SUBERSPRAY noir)
- Produit ignifugé (SUBERSPRAY ignifuge)

A.C.G. sas dispose d'une gamme de 19 teintes pour son produit. Ces teintes sont élaborées par A.C.G. sas à partir de colorants primaires. Il a été choisi de ne s'intéresser qu'à une seule teinte présentant potentiellement le

plus d'incidence pour les émissions de COV. Le choix a été dicté par l'analyse des données sur les colorants fournies par les distributeurs et par les données de SUBERSPRAY sur l'élaboration des teintes.

Le tableau suivant présente la nature des COV présent et la teneur en COV total pour chaque produit :

Normes	Produit	Nature des COV identifiés	Teneur en COV total (g/l)
UNE-EN ISO 11890-2 :2007	SUBERSPRAY naturel	- Triéthylamine (0,13 %) - Toluène (0,19 %) - Diméthyl sulfoxyde (0,17 %) - Esters d'acide propanoïque (0,15 %) - 2-éthyl-1-hexanol (0,08 %) - Diméthyl sulfone (traces) - 2-butoxyéthanol (traces) - 2-éthylhexyl acrylate (traces)	5,94
UNE-EN ISO 11890-2 :2007	SUBERSPRAY noir	- Triéthylamine (0,14 %) - Toluène (0,19 %) - Diméthyl sulfoxyde (0,24 %) - Esters d'acide propanoïque (0,23 %) - 2-éthyl-1-hexanol (0,16 %) - Diméthyl sulfone (traces) - 2-butoxyéthanol (traces)	7,99
UNE-EN ISO 11890-2 :2007	SUBERSPRAY ignifuge	- Styrène (1,03 %) - Triéthylamine (0,12 %) - Toluène (0,16 %) - Diméthyl sulfoxyde (0,15 %) - Esters d'acide propanoïque (0,13 %) - 2-éthyl-1-hexanol (0,08 %) - Diméthyl sulfone (traces) - 2-butoxyéthanol (traces) - Hydrocarbures alyphatiques (traces) - Anhydride phtalique (traces) - 2,3-dichloroaniline (traces)	13,90

La teneur en COV obtenus pour le SUBERSPRAY naturel est de 5,4 g/l.
La teneur en COV obtenus pour le SUBERSPRAY coloré (teinte noire) est de 7,2 g/l [1].
La teneur en COV obtenus pour le SUBERSPRAY ignifuge est de 12,6 g/l.

Dans les trois cas, la teneur en COV est **inférieure au seuil de 30 g/l** fixé par la réglementation (directive 2004/42/CE).

[1] Concernant les produits SUBERSPRAY colorés, la teneur en COV maximale pouvant être atteinte ne dépassera pas 7,2 g/l, la teinte noire présentant une teneur en COV la plus élevée de toutes les teintes.

Fait à Anglet, le 28/05/2010,

NOBATEK
67 rue de Mirambeau - 64600 ANGLET
Tél : 05 59 03 61 29 - Fax : 05 59 63 55 41
APE 7112 B - Siren 451 931 208 00024

Nicolas SALMON
Responsable du Pôle Technologies pour la Construction

Christophe CANTAU
Ingénieur Projet/Recherche Matériaux et construction